



mons en NOUVELLES

25

HIVER
2013

> LE JOURNAL COMMUNAL DE MONS-EN-PÉVÈLE

DANS CE NUMÉRO
Le CALENDRIER des FÊTES
> A détacher en pages centrales

P12
>13



Photo : Cyrille LEMAIRE

A découvrir dans ce numéro :

P4

ENVIRONNEMENT



> La boucle des sites inscrits

P16

VIE ASSOCIATIVE



> En route pour 2014 !

P23

SALLE DES BATAILLES



> Entrez, c'est ouvert !

Retrouvez MONS en NOUVELLES tout en couleur sur : www.mairie-monsenpevele.fr



EDITO



C'est avec plaisir que je vous adresse, en mon nom, mais aussi au nom du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal, tous nos vœux de bonheur, de santé, de prospérité pour la nouvelle année.

En début de mois, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux (pages 6 à 8), le conseil municipal a fait le bilan des réalisations de l'année 2013. Des projets sont achevés (ouverture de la Salle des batailles ; lire page 23) tandis que d'autres, en cours, sont en voie de finalisation. C'est le cas, par exemple, de la boucle des sites inscrits (page 15). Ces projets que nous avons porté devraient rendre notre village encore plus attractif. Les comptes rendus des conseils municipaux (Cf. pages 9 à 11) vous permettent, également, de revenir sur l'année écoulée.

Le calendrier annuel 2014 détachable, au centre de votre Mons-en-Nouvelles (pages 12 et 13), rappelle les principales échéances de l'année à venir. Les nombreuses festivités témoignent du dynamisme de la vie associative locale (pages 16 à 21).

Et, dans deux mois, vous élirez le conseil municipal (brève en page 3). A quelques semaines des élections, je profite du dernier éditorial de ce mandat pour remercier le conseil municipal. Chacun a fait de son mieux, pendant six ans, pour servir notre village et ses habitants. Le rôle d'élu n'est pas toujours facile. On se sent parfois seul devant la difficulté de la tâche mais grâce au soutien d'une équipe on peut relever les défis, porter des projets et servir l'intérêt général. Voilà pourquoi j'ai eu grand plaisir à travailler avec cette équipe plurielle. Le dialogue, la concertation, l'échange, la confrontation des idées et l'amitié aussi, ont fait de ce mandat un bel exercice de démocratie.

Rien que pour cela, l'expérience valait d'être vécue !

Bonne lecture.

Eric Momont
Maire



A vos AGENDAS !

Samedi 1^{er} février
Ouverture de la Salle des batailles

Dimanche 2 février
La Municipalité accueille les nouveaux Pévélois
> Cense abbatiale

Samedi 15 février
Soirée carnaval organisée par Mons 2004
> Salle des fêtes

Samedi 1^{er} mars
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatiale

Vendredi 14 mars
Ciné soupe organisé par la Municipalité
> Salle des fêtes

Samedi 15 mars
Carnaval organisé par l'APE
> Salle des fêtes

Mercredi 19 mars
Commémoration organisée par la FNACA
> Salle des fêtes

Dimanche 23 mars
Banquet de la FNACA
> Salle des fêtes

Dimanche 23 mars
Elections municipales - 1^{er} tour
> Mairie

Samedi 29 mars
Souper spectacle organisé par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Dimanche 30 mars
Elections municipales - 2nd tour
> Mairie

Retrouvez l'ensemble des fêtes et événements de la commune en pages centrales !



Eric MOMONT, Maire de MONS-en-PÉVÈLE,
le Conseil Municipal et le personnel communal de MONS-en-PÉVÈLE
vous souhaitent une très belle année 2014 !



SOMMAIRE

- > En bref... en bref... en bref..... pages 3 et 4
- > Nouvelles du WEB page 4
- > Paramount en Pévèle..... page 5
- > Cérémonie des vœux pages 6 à 8
- > Compte rendu des Conseils Municipaux..... pages 9 à 11 et page 14
- > Calendrier des fêtes 2014 pages 12 et 13
- > Environnement..... page 15
- > Vie associative pages 16 à 21
- > Médiathèque page 22
- > Salle des batailles..... page 23



Mons-en-nouvelles n° 25 - Janvier 2014

Responsable de publication : Eric Momont, Maire.
Responsable de rédaction : Cyrille Lemaire.
Rédaction : Rédaction : Cyrille Lemaire, Charles Denaison, Eric Momont, Bernard Doresse, Ségolène Delzenne, Rodolphe Dagniaux. Présidents d'association, etc...
Photos : Cyrille Lemaire (sauf mention contraire).
Mise en page : YEEPI Conception graphique - contact@yeeipi.fr
Tirage : 1000 exemplaires.
Distribution : Conseil Municipal - I.P.N.S. - ne pas jeter sur la voie publique.
Contacts : cyrille.lemaire@wanadoo.fr ou sdelzenne@mairie-monsenpevele.fr
Autres contacts sur : www.mairie-monsenpevele.fr



Flashcode web



ELECTIONS !

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants (c'est le cas de Mons-en-Pévèle). Pour les communes de plus de 1 000 habitants, lors des prochaines élections municipales de 2014, les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation. Les listes doivent être composées d'autant de femmes que



d'hommes, avec alternance obligatoire une femme / un homme ou inversement.

Concrètement, cela signifie que les listes seront paritaires et que l'on ne pourra ni barrer, ni surcharger le bulletin, ni changer l'ordre de la liste sinon le bulletin de vote sera déclaré nul.



En 2014, la 60^{ème} édition de la course, passera à nouveau, par notre village

Les 4 jours de Dunkerque à Mons-en-Pévèle

Une fois n'est pas coutume, le parcours de la course traversera Mons-en-Pévèle le 8 mai lors de l'étape Hazebrouck / Orchies.

Les organisateurs de la course travaillent de concert avec la Municipalité. Pour assurer la sécurité, il nous faut des signaleurs. Vous êtes passionné ou intéressé, contactez Alain COURSELLE au 03 20 59 21 10 ou

acourselle@mairie-monsenpevele.fr

Plus d'informations sur : www.4joursdedunkerque.org

Inscription des nouveaux élèves à l'école pour 2014 / 2015 sur rendez-vous

Documents à prévoir :

- livret de famille,
- justificatif de domicile,
- carnet de santé.

Contact école :

03 20 59 22 70

(de préférence le lundi, mardi et jeudi).

ALSH D'HIVER MONS 2014 du 24 février au 7 mars

RENDEZ-VOUS en TERRE INCONNUE

PRINCIPE DE L'AVENTURE : IMMERSION DES ENFANTS DANS DIFFERENTES REGIONS DU MONDE A LA DECOUVERTE DE PEUPLES, DE MONUMENTS, DE SPORTS ET D'ARTS LOCAUX

3-5 ANS : DECOUVERTE DU GRAND NORD (Alaska, Canada, Groenland, Russie, Scandinavie...)

Guides : Pauline ICEBERG, Agathe SIRODERABLE, Aline et PINGOO

Avec eux, vous chercherez du pétrole, vous pratiquerez la course de rennes, vous construirez des igloos, vous préparerez le sirop d'érable, vous rencontrerez un tsar ou nagerez à dos de phoque...

Sorties prévisionnelles (ajout ou suppression possible en fonction du nombre d'enfants inscrits) :

1^{ère} semaine : Kid's Park / veillée,

2^{ème} semaine : Poney / spectacle.

6-9 ANS : LA COURSE EN EXTREME ORIENT (Chine, Inde, Tibet, Japon, Mongolie, Corée...)

Guides : Cora-LEE, Romain YETI et PANDA MAN

Avec eux, vous escaladerez l'Himalaya, vous rencontrerez Bruce Lee, vous traverserez la muraille de Chine, vous boirez un thé, vous affronterez un Sumo ou chasserez le chihuahua...

Sorties prévisionnelles (ajout ou suppression possible en fonction du nombre d'enfants inscrits) :

1^{ère} semaine : Kid's Park ou ski à Comines (au choix) / Nuitée,

2^{ème} semaine : cheval ou ciné (au choix) / Piscine Babylone / veillée.

10 ANS et PLUS : A L'ASSAUT DU GRAND OUEST AMERICAIN (Mexique, Californie (Las Vegas, Beverly Hills, Hollywood, Texas, ...))

Guides : Adelin OBAMA, John MAC CAIN

Avec eux, vous vous essaieriez au rodéo, vous aurez votre étoile à Hollywood, vous arpenteriez le grand Canyon, vous rencontrerez Tony Parker, vous ferez fortune à Las Vegas ou mangerez des Tacos...

Sorties prévisionnelles (ajout ou suppression possible en fonction du nombre d'enfants inscrits) :

1^{ère} semaine : Kid's Park à Lille ou Ski à Comines (au choix) / Nuitée,

2^{ème} semaine : cheval ou ciné (au choix) / piscine Babylone / veillée.

DATES D'INSCRIPTIONS :

MERCREDI 5 FEVRIER DE 17H A 19H et SAMEDI 8 FEVRIER DE 10H A 12H

En salle de Garderie (81 Grand Place à Mons en Pévèle)

Venir avec son justificatif de quotient familial.

RENSEIGNEMENTS : NICOLAS VANGHELUWE : 06 18 60 35 82

La pharmacie a déménagé

Il y a tout juste un an (Mons-en-Nouvelles 21, page 7), nous consacrons une page au projet de déménagement de la Pharmacie de la fontaine Saint Jean. C'est désormais chose faite.

Associées, Marie-Brigitte LEMESRE et Marie WAHL-PENET ont ouvert les portes de leur nouvelle pharmacie en fin d'année, le 9 décembre 2013. Symboliquement, il n'était pas question de changer de nom. Mais, il y a du changement. A commencer par l'adresse : 293 rue du Moulin.

Plus pratique

Les patients qui sortent des cabinets médicaux des médecins peuvent se rendre, dans la foulée, à la pharmacie.

Plus fonctionnelle et spacieuse

Par rapport à l'"ancienne" pharmacie, l'intérieur offre une meilleure confidentialité aux clients et permet une meilleure exposition des produits. L'espace permet le développement de la parapharmacie ainsi que la vente et la location de matériel médical.

Horaires d'ouverture :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 du lundi au vendredi et de 9h00 à 17h30, sans interruption, le samedi.



@ Nouvelles du WEB

Site officiel de la commune de **Mons-en-Pévèle**

Agenda
Samedi 1er février
Salle des batailles
OUVERTURE !
Médiathèque

Actualités
scène étrange...
...au cimetière. A lire dans la partie "Photos des événements".
Eclairage public

NOUVEAU
Salle des batailles

Mairie

Médiathèque

Associations

Ecole

Tourisme

Photos des événements

2^e 2012
LES TROUPEES DE LA COMMUNICATION

© 2010 Mairie de Mons-en-Pévèle Mentions légales Conception : YEEPI VOTRE SECURITE

A découvrir dans la partie photos des événements de notre site internet :

Inauguration d'un verger conservatoire hautes tiges pour préparer l'avenir
Mardi 5 novembre 2013

Commémoration de l'Armistice de 1918 Hommage
Lundi 11 novembre 2013

Téléthon 2013
3 000 euros supplémentaires pour aider la recherche
Les 6 et 7 décembre 2013

Distribution du colis des aînés Bonne dégustation !
Mercredi 18 décembre 2013

Spectacle de Noël de la médiathèque En attendant le réveillon ...
Mercredi 18 décembre 2013

Le clocher auréolé ...
... d'un double arc-en-ciel !
Vendredi 3 janvier 2014

Cette rubrique est régulièrement mise à jour. Découvrez d'autres articles et photos sur :
www.mairie-monsenpevele.fr



silence... on tourne à Mons-en-Pévèle !



Dans la série, Marie DOMPNIER joue le rôle d'une "femme flic"

Paramount en Pévèle !

Décidemment, notre village devient de plus en plus cinégenique.

L'année 2013 a été marquée par le tournage d'"Une vie en Nord" et nous avons tous hâte de voir nos lieux de vie à l'écran. La date de diffusion du téléfilm n'est pas encore connue, à ce jour, mais nous ne manquerons pas de vous la communiquer dès que nous aurons cette information. Ce numéro étant consacré aux vœux, nous vous transmettons les bons vœux de l'équipe de tournage qui n'a pas oublié l'accueil chaleureux que lui ont réservé les habitants.

Fin janvier, les 20 et 21 janvier 2014, nous avons été Témoins d'un autre tournage au... cimetière ! Une scène de la série télévisée "Les témoins" (avec Thierry Lhermitte, Marie Dompnier, Laurent Lucas, etc.) y a été tournée en début de semaine.

D'importants moyens ont été déployés pour le tournage de nuit. On pouvait voir, de loin, une nacelle et un ballon à hélium illuminant le cimetière. Quelques curieux ont même pu apercevoir un loup jouant dans la série.

Produit par Cinétévé, les six épisodes de la série seront diffusés sur France 2.

Texte et photo : Cyrille LEMAIRE



D'énormes caméras permettaient de filmer la scène (en contre bas du cimetière) d'un peu plus loin



Entre chien et loup, quelques curieux ont pu admirer les prouesses réalisées par les dresseurs des "loups-comédiens" Photo : Guy DESBIENS



Cérémonie des vœux 2014...



A l'exception des conseillers retenus par leurs obligations professionnelles, l'équipe municipale était au complet pour présenter ses vœux à la population

Comme les années précédentes, les membres du Conseil Municipal ont accueilli les Pévélois, dès l'entrée de la salle des fêtes, afin de leur souhaiter chaleureusement le meilleur pour la nouvelle année.

« Coup de gueule » contre RTE

Une partie de l'intervention du Maire a été consacrée au projet d'implantation de la nouvelle ligne 400 000 Volts. L'occasion de pousser un « coup de gueule » :

« Connaissez-vous la définition du mot "concertation" ? La concertation, c'est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. Cette définition me permet d'aborder un autre point marquant de cette année 2013 qui, à n'en pas douter, marquera également 2014. Il s'agit du projet d'implantation de la nouvelle ligne 400 000 Volts, Avelin-Gavrelle.

Une fois de plus, notre territoire est l'enjeu de projets qui se veulent structurant. Et... on a l'embarras du choix puisqu'on nous propose 9 tracés possibles... rien qu'à Mons en Pévèle ! Excusez du peu !

Si en tant que citoyen, le débat énergétique m'intéresse et m'interpelle, le maire que je suis, se veut pragmatique.

Mon seul souci, et celui du conseil municipal avec moi, c'est la défense des intérêts de notre village et nos populations.

Pour moi un tel projet n'a de sens que s'il prend en compte les risques liés à la santé de nos concitoyens, la défense de leur patrimoine, de notre environnement et de notre cadre de vie.

Et dans le cas présent, on est bien loin de la définition du mot « concertation ».

Notre environnement, tout d'abord. Si on peut comprendre l'intérêt économique et énergétique de tels projets (encore faudrait-il nous persuader de l'intérêt de celui là en particulier) force est de constater que les villages qui ont fait le choix de défendre leur espace agricole, leur environnement et leur cadre naturel vont encore en payer le prix fort.

Ce qui me révolte, c'est qu'à vouloir préserver nos espaces agricoles et naturels, on les fragilise car ils deviennent l'enjeu privilégié d'infrastructures de toutes natures. Aujourd'hui, c'est une nouvelle ligne à haute tension. Demain, ce sera quoi ? Et pour quel bénéfice ?

Alors quand on propose d'étudier un enfouissement même partiel de cette ligne pourquoi refuse-t-on ? Pourquoi l'argument économique devrait prévaloir sur l'environnement et le cadre de vie ?

Sur la dépréciation patrimoniale des biens, nous avons exigé que soit pris en compte le préjudice financier engendré par le passage de la ligne à proximité des habitations. Et que d'autre part, cette indemnisation soit discutée dans le cadre de la concertation et donc déterminée avant tout choix de tracé. Concertation avez vous dit ?

Si la concertation se résume à remplacer le mot préjudice patrimonial par préjudice visuel, je pense qu'on s'éloigne encore davantage de l'action qui consiste à s'accorder en vue d'un projet commun.

C'est quoi un préjudice visuel ? Et comment l'évaluer objectivement une fois que les lignes seront installées ? On joue sur les mots. Comment accepter un simple préjudice visuel quand l'essentiel du patrimoine de nos concitoyens est placé dans la valeur de leur résidence principale. Encore une fois, on se moque de nous !

Et enfin, le point essentiel dans cette concertation : la santé.

Au stade actuel des connaissances scientifiques sur les dangers des ondes électromagnétiques, le principe de précaution doit encore prévaloir. Fort de ce principe, nous avons exigé qu'aucune habitation ne soit à moins de 100 mètres de la ligne.

Là encore... quelle réponse avons nous eue ? Tout d'abord que les nouveaux pylônes avaient été conçus pour réduire



Un accueil chaleureux réservé aux invités

Après une ouverture musicale de l'Harmonie, c'est autour d'un diaporama d'une soixantaine de vues que les élus ont retracé les grandes lignes de la politique municipale en 2013.

Pas question de perspectives, cette fois ci, puisque les élections municipales se dérouleront en mars.

Adoption du PLU

Après avoir présenté ses vœux à la population au nom du conseil municipal et de l'ensemble du personnel communal, Eric MOMONT, Maire, a rappelé que l'adoption du PLU le 7 février constitue l'un des temps forts de l'année 2013 :

« Après plus de 3 ans de travail, nous disposons d'un nouveau document d'urbanisme qui nous permettra de trouver l'équilibre entre une urbanisation raisonnée, une diversité sociale et générationnelle nécessaire et la préservation des espaces naturels, des paysages et des espaces agricoles. Ces trois années de travail ont été menées dans la concertation ».

...bonne et heureuse année !

l'exposition aux ondes électromagnétiques et que l'on pouvait ainsi réduire la distance de précaution à 70 mètres. On aurait donc pu s'attendre à ce que RTE applique à minima cette précaution. Et bien non, au lieu de ça, RTE persiste à maintenir son engagement initial : aucune habitation en surplomb c'est à dire à moins de 35 mètres. Pourquoi cette obstination selon vous ? Et bien tout simplement parce que si on appliquait ce principe de précaution des 70 mètres à notre commune, aucune ligne ne pourrait passer par les fuseaux pressentis. Ce qui prouve bien que l'intérêt économique prévaut sur l'intérêt des populations. C'est totalement inadmissible.

Aucun des arguments avancés par RTE ne peut se justifier dès lors qu'ils vont à l'encontre des intérêts des populations. C'est pourquoi je dénonce ce simulacre de concertation et que je demanderai au conseil municipal lors de sa prochaine réunion de s'opposer à un projet qui est contraire aux intérêts de notre village et de sa population. »

A propos de la réforme des rythmes scolaires

Enfin, la cérémonie des vœux a permis à Éric Momont de faire le point sur la réforme des rythmes scolaires :

« Un autre chantier d'envergure mené en 2013 a été celui de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. S'il ne m'appartient pas de juger une loi votée par nos parlementaires, je trouve que l'Etat a beau jeu de mettre en place une réforme et de laisser le soin aux collectivités d'en assumer la charge. Ce même Etat qui réduit ses dotations aux collectivités. Et ce n'est pas là le moindre des paradoxes de cette loi !

Mais pour autant, nous avons jugé que l'intérêt de nos enfants devait prévaloir avant tout autre considération. Pour y parvenir et faire en sorte que cette réforme puisse apporter une véritable plus value à TOUS les enfants, j'ai souhaité réunir et associer tous les acteurs. Elus, parents et enseignants ont construit, ensemble, un projet fédérateur. Un projet qui a pour ambition de susciter la créativité, la sociabilité, l'ouverture d'esprit et la curiosité des enfants. C'est ainsi que leur seront proposés du théâtre, de l'expression corporelle, de la poterie, de la gym, des cours de philosophie et la pratique de jeux anciens et plus contemporains. Notre dossier a été déposé auprès de la Direction Académique. Dès validation, une réunion publique sera organisée (à priori dans le courant du 1^{er} trimestre) pour en faire une restitution détaillée à l'ensemble des parents. Le coût de cette réforme est estimé à ce jour à 150€ par enfant soit un budget de 30 000€ par an. Un coût qui sera pris en charge en totalité par la collectivité et qui nécessitera l'embauche de 3 éducateurs supplémentaires. »



Charles DENAISON a récapitulé les nombreux travaux réalisés en 2013 avant d'évoquer quelques-uns de ceux qui s'inscrivent dans la continuité du réaménagement du centre-ville : chantier rue du Moulin avec l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (d'avril à juillet 2014) puis les travaux de voiries (fin avril à septembre 2014) : modification du carrefour entre la rue du Moulin et la rue Emile Thibaut, réalisation de 18 places de stationnement, côté mairie, hors chaussée, entre la mairie et le moulin Waast, réalisation d'un plateau surélevé à la sortie du parking, réalisation d'un plateau surélevé au carrefour de la rue du Moulin et de la rue Saint Jean, réalisation de deux arrêts bus normalisés au niveau de la Mairie. Dès la fin des travaux de la rue du Moulin (sans doute début octobre), NOREADE remplacera le réseau d'eau potable rue Emile Thibaut et réalisera un réseau d'assainissement séparé des eaux pluviales.



Michel BURNY, pour la commission environnement, a évoqué l'inauguration du verger conservatoire (le seul du Nord-Pas-de-Calais !) regroupant en un même lieu des jeunes arbres greffés et des fruitiers anciens et une distribution de compost a été organisée au profit des habitants de la commune dans le cadre de la semaine du développement durable. Puis, il a été question de la boucle de découverte dite « des sites inscrits » (lire page 15). Une information donnée en fin d'intervention a retenu l'attention des habitants : "récemment, nous avons appris, avec satisfaction, que les procédures de décollage de l'aéroport de LESQUIN allaient être modifiées au printemps prochain et que Mons-en-Pévèle ne serait plus survolé. Cela entraînera, de ce fait, la disparition des nuisances sonores et l'amélioration de notre cadre de vie.



Cyrille LEMAIRE et Cyril BLONDEL ont évoqué la politique culturelle de la commune ainsi que les moyens mis en œuvre pour la communication (mise en place d'une lettre d'information numérique en 2013) avant d'annoncer l'ouverture de la Salle des batailles le 1^{er} février.



Jocelyne HANZELIN a annoncé de nouvelles réunions du cercle des souvenirs pour le mois de février et a parlé de l'engagement de la Municipalité auprès de l'école.



Après avoir dressé la liste des nombreuses manifestations organisées par la commission animation : réception des nouveaux arrivants, des mamans, repas des aînés, pique-nique (fin août) avec un tournoi de babyfoot humain organisé avec le comité des fêtes, réception des Brugeois, **Alain COURSELLE a remercié les associations ayant participé au Téléthon. Pour une première, c'est une réussite avec près de 3 000 euros collectés !**



Cérémonie des vœux 2014...



Venus des quatre coins du village, les habitants étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation du conseil municipal

Mise à l'honneur des bénévoles et des sportifs

Comme chaque année, des bénévoles très impliqués dans la vie associative (Danielle BOBAN, Jacqueline DESCAMPS et Hugues LAFRANCE) et des sportifs portant haut nos couleurs (Aubline DELCAMBRE, Louis THIBAUT, Alexandre FLANQUART) ont été honorés par le conseil municipal.

Pour conclure cette cérémonie, Eric MOMONT a dit tout le plaisir qu'il a eu à « travailler avec une équipe plurielle qui n'a eu de cesse de faire pour le mieux et de servir notre village et ses habitants ». Il a affirmé que « le dialogue, la concertation, l'échange, la confrontation des idées ont fait de ce mandat un bel exercice de démocratie ».

Après avoir remercié le personnel, le CCAS et l'Harmonie, il a voulu résumer tout ce qui a été dit et conclure ce mandat en citant Nelson MANDELA, un grand homme disparu en 2013 :

"AUCUN DE NOUS EN AGISSANT SEUL NE PEUT ATTEINDRE LE SUCCES."



Sportifs (ici, Louis THIBAUT)...



...et bénévoles ont été mis à l'Honneur



Les musiciens de l'Harmonie ont conclu cette cérémonie...



... avant que les participants ne profitent des délices préparés par Danielle BOBAN, Jocelyne HANZELIN et Marie-Hélène STEUX



Distribution du colis des aînés

Le mercredi 18 décembre 2013, 287 paniers garnis ont été offerts, par la Municipalité, aux Pévèlois.

Elus, membres du personnel municipal et représentants du CCAS sont allés à la rencontre de nos aînés afin de leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de leur remettre leur colis garni.

Un moment de convivialité apprécié de tous.
Bonne dégustation !

Texte et photo : Cyrille LEMAIRE



Compte rendu des Conseils Municipaux



Eric MOMONT et ses conseillers étudient les questions à l'ordre du jour

CONSEILS MUNICIPAUX des 4 octobre et 6 décembre 2013

> Motion sur le projet d'implantation de la ligne 400.000 volts Avelin Gavrelle sur la commune de Mons-en-Pévèle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que 6 tracés sont possibles sur la commune de Mons-en-Pévèle et que la réunion publique sollicitée par la commune au travers d'une lettre ouverte à RTE a confirmé :

- un manque d'informations mais surtout une inquiétude légitime :
- sur l'opportunité du projet
- sur la santé de la population
- sur le patrimoine bâti d'habitation
- sur l'environnement, l'agriculture.

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de questions restent sans réponse et que le processus de concertation n'y a, jusque là, pas répondu. Il semble donc nécessaire avant toute poursuite de la concertation de poser les exigences de la commune au travers d'une motion.

Il est fait lecture de la proposition motion suivante :

Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité et qu'elle est au cœur de toutes les préoccupations de nos concitoyens.

Considérant que la population de Mons-en-Pévèle n'est pas convaincue du caractère indispensable du projet. Constatant que cette absence d'adhésion persiste après la présentation du projet qui a été organisée et réalisée exclusivement par RTE. Jugeant que l'expertise du projet présentée à la population est non contradictoire et partielle en raison d'un conflit d'intérêt évident.

Considérant que le projet de RTE comporte un risque potentiel pour les habitants (ou les êtres vivants) justifiant l'application du principe de précaution et qu'un certain nombre de questions de santé publique (sur les impacts des ondes générées par des lignes à 400 000 volts sur la santé) sont encore aujourd'hui sans réponse.

Considérant que le projet de renforcement de la ligne 400 000 volts Avelin Gavrelle porté par RTE peut avoir des répercussions sur la valeur des biens immobiliers des populations, tout autant que sur l'environnement agricole et naturel de notre commune.

Considérant que la période électorale s'ouvre prochainement et qu'il n'est pas raisonnable ni souhaitable de soumettre à des conseils municipaux

en fin de mandat des décisions importantes qui engageront les communes pour plusieurs dizaines d'années.

Considérant que le processus de concertation engagé par RTE est beaucoup trop rapide et nuit, par conséquent, à la sérénité des débats.

Considérant que l'existence même de 6 tracés potentiels sur notre commune est de nature à perturber l'harmonie de notre village et la sérénité de ses habitants par le simple fait de la confrontation d'intérêts.

Considérant que le projet de RTE impacte d'autres communes de la Pévèle et que les communes d'Attiches, Avelin, Moncheaux, Thumeries et Tourmignies se sont associées à Mons en Pévèle depuis le départ de la concertation pour faire prévaloir les intérêts de leur population et de leur territoire.

Le conseil municipal, adopte cette motion et

Exige la mise à disposition de l'ensemble des expertises indépendantes réalisées lors de l'élaboration du projet permettant l'information objective de la population sur sa pertinence.

Exige sur le fondement du principe de précaution qu'aucune habitation ne soit surplombée ou située à moins de 100 mètres, de part et d'autre, de tout câble émetteur de champ électromagnétique à haute tension.

Exige que la dévalorisation patrimoniale engendrée par le passage de la ligne THT soit prise en compte dans les critères d'évaluation et dans les mesures de compensation.

Exige qu'un nouveau calendrier de concertation soit proposé de manière :

- à laisser aux nouveaux conseils municipaux renouvelés, en mars 2014, le temps d'appréhender les enjeux et de prendre les décisions qui s'imposeront
- à apporter des réponses concrètes et précises, notamment par RTE, aux questions posées, dont celles concernant la santé

Exige que les critères permettant de déterminer le fuseau de moindre impact soient définis, en préalable, à toutes nouvelles concertations sur le sujet.

Exige que des études complémentaires soient faites par des laboratoires indépendants pour réaliser des mesures de champs magnétiques sur la ligne Avelin-Gavrelle existante et sur des lignes similaires à celle projetée afin de faire un état des lieux et vérifier s'il est bien exact que la nouvelle ligne entraînera une baisse du champ magnétique.

Exige que RTE fassent de nouvelles propositions concernant la création de l'atelier "Pévèle". En effet, le principe de sous-atelier comporte un

risque important de confrontations entre riverains potentiellement impactés. Un atelier unique permettrait un échange plus constructif.

Exige que chaque scénario de tracé sur la commune soit modélisé (par imagerie virtuelle, par exemple, ou modélisation 3D afin de mieux appréhender les tracés et permettre de définir celui de moindre impact.

Exige de RTE des réponses précises à toutes les demandes avant toute poursuite de la concertation Mettra à disposition des associations représentatives et des collectifs de riverains une salle municipale afin qu'ils puissent se réunir.

Se déclare favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal à Intérêt Unique (SIVU) réunissant les communes de la Pévèle concernées, afin de mutualiser des moyens pour défendre les intérêts des populations et le territoire de la Pévèle face au projet de RTE.

La présente motion sera envoyée à RTE afin de l'informer de la position de la commune de Mons-en-Pévèle sur le projet d'implantation de la ligne THT Avelin-Gavrelle. **La commune de Mons-en-Pévèle portera une attention toute particulière à la prise en compte des exigences, ci-dessus, exposées et qu'à défaut, elle se réserve la possibilité d'avoir une position plus radicale sur tout projet de tracé sur le territoire de Mons en Pévèle.**

> Obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au décret 2007/18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance 2005/1527 du 8 décembre 2005 relative aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, et au décret 2007/817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007, qu'à compter de cette date le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis.

En application du nouvel article R421-12 du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut cependant décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur son territoire, et précise qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les : murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace et qu'en revanche une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.



Compte rendu des Conseils Municipaux

Instaurer une déclaration de clôture permettra de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan d'occupation du sol ou le plan local d'urbanisme ou si celle-ci est incompatible avec une servitude d'utilité publique de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Le conseil municipal décide de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal à compter du 15 octobre 2013.

> Transfert de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier du 16/09/2013 reçu de Monsieur POYET, Directeur Général de NOREADE (régie SIDEN-SIAN) qui vient expliciter l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire,

Par courrier du 6 Septembre 2013, Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, vous a fait parvenir un projet de délibération portant sur le transfert d'une compétence supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie » ; cette nouvelle compétence ayant fait l'objet de modifications statutaires pour lesquelles vous avez été consulté le 19 Juillet dernier.

Ce transfert de compétence semble susciter un certain nombre d'interrogations de la part des Elus concernés.

Aussi, je tiens à vous confirmer les points suivants :

- 1/ Cette compétence est une compétence à la carte et nécessite pour son transfert une délibération de la Collectivité ou de l'Etablissement Public membre du Syndicat.
- 2/ Lorsque la Collectivité ou l'Etablissement Public membre du Syndicat lui a transféré cette compétence, celui-ci se substitue à ce membre pour assurer à sa charge :

En qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement.

b) L'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie, ainsi qu'en amont de ceux-ci, la réalisation d'ouvrages, aménagements et travaux nécessaires pour garantir la pérennité ou le volume de leur approvisionnement.

c) Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

3/ En contrepartie de ces obligations et afin d'équilibrer le service, le Syndicat percevra auprès de tout membre lui ayant transféré cette compétence, une cotisation basée sur le nombre d'habitants qu'il représente. Cette cotisation a été fixée par le Comité Syndical à 3 € par habitant.

Le conseil municipal décide d'approuver le transfert de la compétence défense extérieure contre l'incendie à SIDEN-SIAN.

> Demande d'un fonds de concours auprès de la CCPP pour la rue du Moulin

Vu la participation apportée aux communes par la Communauté de communes du pays de Pévèle dans le cadre d'investissements, sous forme de fonds de concours,

Vu le montant à disposition de la commune pour financer un investissement,

Considérant le besoin de financement dans le cadre

de la réhabilitation de la rue du Moulin prévue en 2014, il est rappelé à l'assemblée la décision prise de réhabiliter le centre bourg tel que déjà exposée lors des précédentes délibérations pour autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département du Nord.

En 2013 la commune a réhabilité la rue de la Place et réalisé le parking entre la rue du Moulin et la rue de la Place. La réhabilitation de la rue du Moulin est prévue en 2014 pour un montant estimé à 669 744€ HT.

A ce jour, la commune a obtenu plusieurs subventions du Département au titre du FDAN pour un montant de 90 000€ (sachant que pour l'ensemble du projet le montant est de 240 000€) et 49 939,85€ au titre des travaux sur trottoirs et arrêts bus. Le reste des dépenses sera couvert par la commune (autofinancement et prêts).

Le fonds de concours de la CCPP est calculé sur la base de 100 000€ + 25€ par habitant, soit 154 700€.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation de la rue du Moulin
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de versement d'un fonds de concours accordé à la commune par la CCPP, soit 154 700€
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la CCPP.

> Eclairage public la nuit

La commune se doit de participer à la réduction de la consommation électrique au travers de la réduction des heures d'éclairage public la nuit, à la fois dans un souci de réduction des dépenses de fonctionnement, et pour s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Une démarche conjointe avec la mairie de Bersée est proposée à l'assemblée : coupure de l'éclairage de 23h à 5h pendant 3 mois afin d'évaluer l'impact de cette coupure.

> Convention avec l'EPF

Il est exposé à l'assemblée que la commune souhaite signer une convention avec l'EPF (établissement public foncier) pour l'acquisition des terrains situés en zone 1AU du PLU de la commune, afin de pouvoir réaliser l'urbanisation de cette zone conformément aux dispositions définies dans le PLU.

L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2007 - 2014.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes du Pays de Pévèle. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté de communes. Parmi les opérations inscrites à la convention-cadre est ajoutée, par voie d'avenant, l'opération « Mons-en-Pévèle - Hameau du Château d'eau ».

Le PLU de Mons-en-Pévèle, adopté le 7 février 2013, s'est fixé pour objectif, entre autres choses, d'assurer le renouvellement et l'équilibre démographique de la commune. Les orientations du PADD ont pris en compte à la fois le vieillissement de la population et la nécessité de permettre à des jeunes ménages de s'installer ou de semaintenir à Mons-en-Pévèle. De plus, la modification sociologique très sensible de la population nous a conduits à privilégier également la mixité sociale et générationnelle dans les projets d'urbanisation future.

En effet, la difficulté toujours plus grande pour les jeunes ménages à s'installer dans notre commune (prix des terrains élevés) couplée à une offre de logement souvent mal adapté à leurs besoins a eu pour première conséquence la fermeture d'une classe primaire en 2010.

Concernant les personnes âgées et le vieillissement de la population, on constate également que leurs besoins évoluent vers des logements mieux

adaptés, ce qui permettrait de libérer des habitations pour de nouvelles catégories socioprofessionnelles. Conscient de la vocation agricole de la commune (nécessité de la maîtrise du foncier), de la structure urbaine de la commune (Mons-en-Pévèle est constitué de 9 hameaux où s'est concentré le développement urbain depuis 1983, date d'application du POS) les élus ont décidé de favoriser le développement urbain en centre bourg. Pour ce faire ils ont inscrit une zone 1AU d'un peu plus de 4 hectares à l'arrière de la mairie.

Au travers de cette zone, la volonté est d'assurer une évolution cohérente, structurée et maîtrisée de l'urbanisation en lien étroit avec l'existant. En effet, la proximité de la zone 1AU avec le centre bourg permet une densification (25 logements à l'hectare) en phase avec la densité urbaine existante, en phase avec la volonté d'être économe de l'espace foncier agricole, mais également en phase avec la proximité des services (l'école, les services municipaux, les services médicaux, les commerces et les transports en commun).

Ce projet de nouveau quartier s'inscrit dans une volonté de redynamiser le centre bourg, en proposant une offre de logements au travers des orientations suivantes :

Au moins 25% des programmes de logement devront être affectés à des logements locatifs aidés par un prêt de l'Etat (PLUS et PLAI),

au moins 25% des programmes de logement devront être affectés à des logements en accession sociale à la propriété.

Une modification simplifiée du PLU (en cours d'élaboration) devrait, dans un proche avenir, apporter de nouvelles orientations telles que :

l'inscription d'un programme de résidences adaptées aux personnes âgées,

des prescriptions en termes d'urbanisme (positionnement des voies d'accès, mixité sociale et générationnelle dans l'implantation des habitations...),

des orientations architecturales...

Pour accompagner ce projet et afin d'avoir une cohérence d'ensemble, les élus ont, par ailleurs, décidé de réaliser un programme d'investissement pluriannuel de réaménagement du centre bourg pour faciliter les déplacements et faciliter le stationnement :

par la réalisation en 2013 d'un parking paysager avec une liaison douce traversante (piétons et cyclistes) entre l'école-la mairie-le nouveau quartier, par le réaménagement en 2014 de la rue principale (rue du Moulin où se trouvent la mairie, les commerces, la pharmacie et les cabinets médicaux) avec la mise aux normes des 2 arrêts bus, la réalisation de 2 plateaux surélevés pour réduire la vitesse, la modification du carrefour avec la rue Emile Thibaut et la création d'un tourne à gauche pour accéder au futur quartier,

par le réaménagement en 2015 de la rue Emile Thibaut avec la réalisation d'une entrée dans le futur quartier, permettant ainsi de finaliser le réseau global de circulation en centre bourg (voies et chemins de randonnée par la création d'un circuit des sites inscrits qui contournera cette zone 1AU)

Or, depuis l'entrée en application du PLU, cette zone 1AU suscite l'intérêt d'un nombre croissant de promoteurs. A ce stade, notre inquiétude serait de voir l'émergence d'un projet qui s'éloigne du projet initial de la commune.

C'est pour toutes ces raisons que nous sollicitons l'appui de l'EPF pour un portage foncier de cette opération.

Les missions confiées à l'EPF sont : la négociation, l'acquisition et le portage foncier par l'EPF, la cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Mons-en-Pévèle arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par la commune, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition et le portage foncier des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
de rappeler que, en application de l'article L.2122-22-15° du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal en date du 7 février 2013 pour exercer le droit de préemption et indique qu'une délibération complémentaire visant à autoriser le maire à déléguer le droit de préemption à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme, sera prise le 6 décembre 2013. Une décision du maire sera alors nécessaire à chaque préemption.

> Intercommunalité : élection du délégué principal et de son suppléant

Il est rappelé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'intercommunalité, M^r le Préfet du Département du Nord a prononcé, par arrêté du 29 mai 2013, avec effet au 31 décembre 2013, la fusion des communautés de communes du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, du Carembault, d'Espèce en Pévèle et du Cœur de Pévèle et intégration de la commune de Pont-à-Marcq.

Il est aussi rappelé que la composition du conseil transitoire appelé à siéger jusqu'à l'installation du conseil communautaire définitif, issu du renouvellement des conseils municipaux, obéit aux règles antérieures à la loi modifiée de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 - RCT.

Il appartient en conséquence aux membres du Conseil Municipal de désigner le délégué de la commune dans les conditions définies à l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans sa version issue de l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 aux termes duquel « ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi les membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

En application des dispositions de l'article 83-II bis de la loi de réforme des collectivités territoriales, les membres du conseil Municipal peuvent également désigner un délégué suppléant selon les modalités en vigueur antérieurement à la loi RCT.

Les délégués composant le conseil communautaire définitif sont élus dans les conditions définies dans le titre V de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral. Aux termes de l'article L 5211-6, alinéa 3, du CGCT, dans sa version issue de l'article 37 de la loi du 17 mai 2013, une suppléance est prévue pour les communes qui ne disposent que d'un conseiller communautaire.

Les conditions de la suppléance sont aujourd'hui définies aux articles L 273-10 et L 273-12 du code électoral dans leur version issue de l'article 33 de la loi du 17 mai 2013.

Suite à cet exposé, les membres de l'assemblée procèdent au vote dans le cadre des dispositions précitées.

M^r Eric MOMONT, Maire, est élu à l'unanimité délégué principal et M^r Bernard DORESSE, adjoint au maire, est élu à l'unanimité délégué suppléant.

> Intercommunalité - statuts

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'intercommunalité, Monsieur le Préfet du Nord a prononcé, par arrêté du 29 mai 2013, la fusion des communautés de communes du

Pays de Pévèle, du Sud Pévélois, du Carembault, d'Espèce en Pévèle et du Cœur de Pévèle et intégration de la commune de Pont à Marcq. Depuis lors, les conseils municipaux des communes membres se sont prononcés sur la composition des conseils communautaires transitoire et définitif du futur EPCI. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a validé cette composition du conseil communautaire par la délibération N° 2013/26 du 28 juin 2013.

En conséquence, Monsieur le Préfet du Nord a acté la composition et la répartition des sièges, au terme de 2 arrêtés.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de chacun des membres de l'intercommunalité de se prononcer sur le projet de statuts du nouvel EPCI. Le projet ne reprend pas la composition des conseils communautaires transitoires et définitifs dès lors qu'ils vont être actés par les deux arrêtés précités, mais reprend notamment la liste des compétences. Sur ce point, il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article L 5211-41-3-III du CGCT et de l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifiée, dans un premier temps, la fusion conduit à transférer au bénéfice de l'EPCI, issu de la fusion, l'intégralité des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont les EPCI existants avant la fusion étaient titulaires. Ces compétences ont été listées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013. Cependant, cette liste a été complétée et précisée pour prendre notamment en compte quelques compétences omises. Le projet de statuts reprend en conséquence la liste actualisée des compétences.

Monsieur le Préfet rappelle que, si l'EPCI à fiscalité propre issu de la fusion est investi, dès la fusion effective, de l'ensemble des compétences des EPCI fusionnés sur la totalité de son territoire, des assouplissements à ses règles sont prévus.

Ainsi, pendant une période transitoire, l'exercice différencié des compétences acquises par le nouvel EPCI sur le territoire correspond à celui des anciens EPCI fusionnés.

Il en est ainsi de compétences affectées d'un intérêt communautaire : un exercice différencié est possible durant un délai maximum de 2 ans à compter de la fusion.

Il en est de même pour les compétences optionnelles détenues en sus du nombre légal et des compétences facultatives : le délai d'exercice différencié est de 3 mois sur les compétences optionnelles et de 2 ans pour celles qui sont facultatives.

Rien ne fera obstacle par ailleurs à ce que le nouvel EPCI redéfinisse ses compétences dans le cadre classique d'une réforme statutaire.

Monsieur le préfet invite, en conséquence, l'ensemble des conseils municipaux des communes à se prononcer, dans le délai de 3 mois à compter de sa notification en date du 29 octobre 2013.

Toutefois, afin de lui permettre de prendre un arrêté complémentaire d'approbation des statuts au plus tard le 31 décembre 2013, et sous réserve que les conditions de majorité requises soient remplies, il est souhaitable que les délibérations soient prises pour le 15 décembre 2013.

Dans le cadre de cette consultation, M^r le Préfet rappelle qu'il appartient au conseil Municipal de se prononcer à la majorité simplifiée de l'article 60 de la loi modifiée du 16 décembre 2010, fondement de l'arrêté de fusion du 29 mai 2013.

Les conditions de majorité applicables sont les suivantes : 50 % des conseils municipaux représentant 50 % de la population et accord du conseil municipal de la commune qui représente au moins le tiers de la population totale, le cas échéant.

Le conseil municipal décide d'approuver les statuts de l'intercommunalité Pévèle-Carembault.

> Rythmes scolaires, présentation du PEDT provisoire et de la politique tarifaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette réforme est imposée à toutes les communes par décision de l'état, et que la commune doit en assurer la mise en œuvre et le financement.

Il indique à l'assemblée que la commune doit déposer pour le 17/12/2013 un pré-projet de PEDT

(Projet Educatif Territorial) auprès du DASEN, le projet définitif devant être déposé en mars 2014 (à confirmer). Compte tenu de l'état d'avancement du projet, Monsieur le maire se propose de déposer le projet finalisé pour le 17/12/2013.

Monsieur le maire expose ensuite à l'assemblée le déroulement de la démarche entreprise par la commune depuis mai 2013 pour mettre en œuvre un projet qualitatif.

Rappel des objectifs de la réforme des rythmes scolaires, tels que définis par la loi :

L'objectif recherché est de favoriser, grâce à cette réforme :

- Une école plus juste et plus exigeante
 - Une amélioration de la réussite scolaire dans le premier degré
 - Une meilleure prise en compte des capacités d'attention des enfants
 - Une semaine scolaire mieux équilibrée
- Pour ce faire le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 en a formalisé les grands principes :**
- 24 heures de classe sur 9 demi-journées
 - Pause méridienne : 1h30 minimum
 - 5 jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi et **mercredi matin**
 - Journée : 5h30 maximum - ½ j : 3h30 maximum
 - Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en lien avec le projet d'école et le projet éducatif territorial.
 - Ces activités sont organisées en groupes restreints, 36 heures à répartir sur l'année.
- Des dérogations sont possibles :
 Samedi matin au lieu du mercredi
 Durée d'une journée supérieure à 5 h 30
 Durée d'une demi-journée supérieure à 3 h 30

Durée du PEDT :

La décision d'organisation de la semaine est prise pour 3 ans (possibilité de modification avant 3 ans si demande des élus)

- Renouvellement possible tous les 3 ans après un nouvel examen (respect de la même procédure)

Mise en place par la commune du projet éducatif territorial (PEDT)

Afin d'élaborer le PEDT avec le recul nécessaire, et dans le but d'être efficace, le Conseil Municipal avait décidé :

de reporter sa mise en œuvre à la rentrée 2014 (délibération N° 2013-16 du CM du 29 mars 2013), et de mettre en œuvre une large concertation.

Pour ce faire, une première réunion a été faite avec l'APE et les enseignants le 01 février 2013 suivie d'une réunion publique le 14 février 2013 d'information. Une enquête auprès des parents a été réalisée courant mars 2013 et enfin un comité de pilotage a été constitué afin de bénéficier des différents points de vue (élus, enseignants, parents...) et de prendre en compte les différents avis dans la mise en place du projet.

Le comité de pilotage est composé de :

- Monsieur MOMONT, Maire de Mons-en-Pévèle,
- Monsieur DORESSE, 2^{ème} Adjoint à l'Action Sociale, Environnement et Vie Scolaire,
- Madame DELANNOY, Directrice de l'Ecole,
- Madame WINTREBERT, institutrice,
- Madame GERARD, Présidente de l'Association des Parents d'Elève,
- Monsieur VANGHELUWE, Directeur des Activités Périscolaires et de l'Accueil de Loisirs,
- Madame PASCAL, Directrice Générale des Services,
- Madame CUYPERS, parent d'élève,
- Madame DELEFORGE, parent d'élève,
- Madame CUVELIER, parent d'élève,
- Madame GOBEYN, parent d'élève,
- Monsieur DRION, Coordinateur de l'Aréoven chargé de nous accompagner dans ce projet.

Le comité s'est réuni les 15 mai, 12 juin, 3 juillet, 11 septembre, 2 octobre et le 6 novembre 2013.

Une dernière réunion est programmée pour le 11 décembre 2013.

D'autre part, une concertation a été menée avec l'ensemble des associations de Mons-en-Pévèle et certaines entreprises de la commune (moulin Waast) pour voir comment le milieu associatif et économique pouvait intervenir dans l'élaboration du PEDT.

Un questionnaire leur a été envoyé et en fonction des propositions et des disponibilités certaines d'entre elles ont été retenues pour y participer :

- François Tabary, Potier
- Association Théâtre du Pévèle (JM Deleforge)
- Ph Dubus, fabricant de jouets anciens
- Le club Pévélois de Gym

... Suite page XXX



mons en NOUVELLES

Calendrier des Fêtes 2014

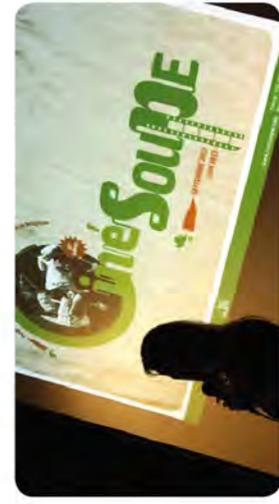
> LE JOURNAL COMMUNAL DE MONS - EN - PÉVÈLE

Février

- Samedi 1^{er}**
Ouverture de la Salle des batailles
- Dimanche 2**
La Municipalité accueille les nouveaux Pévélois
> Cense abbatale
- Samedi 15**
Soirée carnaval organisée par Mons 2004
> Salle des fêtes

Mars

- Samedi 1^{er}**
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatale



- Vendredi 14**
Ciné soupe organisé par la Municipalité
> Salle des fêtes
- Samedi 15**
Carnaval organisé par l'APE
> Salle des fêtes
- Mercredi 19**
Commemoration organisée par la FNACA et la Municipalité
> Salle des fêtes

Mai

- Jeudi 1^{er}**
Fête champêtre organisée par l'Amicale Laïque
> Pas Roland
- Samedi 3**
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatale



- Jeudi 8**
Commemoration organisée par la Municipalité et la FNACA
> Cense abbatale
- Jeudi 8**
Remise médaille du travail
> Cense abbatale
- Jeudi 8**
4 jours de Dunkerque

- Samedi 10**
Soirée espagnole organisée par Mons 2004
> Salle des fêtes
- Samedi 17**
Chasse aux trésors organisée par l'APE
> Cense abbatale

Juillet

- Samedi 5**
Vacances scolaires **VOUPE!**



- Mercredi 9**
Passage du Tour de France
- Lundi 14**
Feux d'artifice
> Pas Roland

Août



- Dimanche 31**
Pique-nique organisé par la Municipalité
> Pas Roland

Octobre

- Samedi 4**
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatale
- Samedi 4 et dimanche 5**
Expo vente organisée par le club des aimés
> Salle des fêtes



- Dimanche 12**
Festival de la marche organisé par le Syndicat d'Initiative
- Vendredi 17 et samedi 18**
Représentations théâtrales organisées par le théâtre du Pévèle
> Salle des fêtes

- Samedi 18 et dimanche 19**
Portes ouvertes des artistes organisées par Mons 2004
> Cense abbatale

- Dimanche 19**
Représentations théâtrales pour les aimés organisées par le théâtre du Pévèle et la Municipalité
> Salle des fêtes

- Dimanche 26**
Repas bavarois organisé par l'harmonie
> Salle des fêtes

Septembre

- Lundi 1^{er}**
Rentrée des classes
- Vendredi 12**
Apéritif de rentrée et assemblée générale de l'APE
> Cense abbatale



Samedi 13 et dimanche 14
4^{ème} Mountain bike Pévèl'tour organisé par le Team VTT
> Espace gare

Dimanche 14
Les Journées du patrimoine organisées par le Syndicat d'Initiative

Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21
Exposition organisée par le Syndicat d'Initiative de Mons-en-Pévèle
> Cense abbatale

Dimanche 21
Banquet organisé par la FNACA
> Salle des fêtes

Samedi 27
Concert Simon Collez organisé par le Syndicat d'Initiative
Salle des fêtes



Dimanche 28
Réception des Brugeois organisée par la Municipalité
> Salle des fêtes

Dimanche 18
Banquet des aînés
> Salle des fêtes

Vendredi 23
Fête des mères organisée par la Municipalité
> Cense abbatale

Dimanche 25
Elections européennes
> Mairie

Samedi 31
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatale

Juin



Dimanche 1^{er}
Fête médiévale – tremplin des créateurs organisés par Mons 2004
> Pas Roland – cense abbatale

Samedi 14
Fête de l'école
> Ecole

Samedi 21
Soirée de la ducasse organisée par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Dimanche 22
Distribution des prix organisée par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Vendredi 20, samedi 21, dimanche 22 et lundi 23
Exposition de peinture organisée par le Syndicat d'Initiative de Mons-en-Pévèle et le club de peinture
> Cense abbatale

Dimanche 29
Concert organisé par l'Harmonie
> Salle des fêtes

Dimanche 23
Banquet de la FNACA
> Salle des fêtes

Dimanche 23
Elections municipales – 1^{er} tour
> Mairie

Samedi 29
Souper spectacle organisé par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Dimanche 30
Elections municipales – 2nd tour
> Mairie

Avril

Jeudi 3
Club des aînés 32^{ème} anniversaire
> Salle des fêtes

Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6
Exposition organisée par le Syndicat d'Initiative de Mons-en-Pévèle
> Cense abbatale

Samedi 12
Tremplin des créateurs organisé par Mons 2004
> Cense abbatale



Dimanche 13
Course cycliste Paris-Roubaix
Exposition sur le Paris-Roubaix
> Salle des batailles

Vendredi 18
Chasse aux œufs organisée par l'Amicale Laïque
> Ecole

Jeudi 24
Passage des encombrants

Dimanche 27
Les foulées humanitaires organisées par Solidarité France Maroc
> Salle des fêtes

Novembre

Samedi 8
Assemblée générale de la FNACA
> Salle des fêtes

Lundi 11
Commemoration organisée par la Municipalité et la FNACA
> Salle des fêtes

Vendredi 14
Automne des artistes organisé par l'APE
> Cense abbatale

Samedi 22 et dimanche 23
Marché de Noël organisé par Mons 2004
> Salle des fêtes

Décembre



Vendredi 5
Saint Nicolas organisé par l'APE
> Cense abbatale

Dimanche 7
Sainte Cécile organisée par l'harmonie
> Salle des fêtes

Du lundi 8 au vendredi 19
Collecte au profit des restos du cœur organisée par l'Amicale Laïque
> Mairie, agence postale, médiathèque, garderie

Jeudi 11
Repas de Noël organisé par le club des aînés
> Salle des fêtes

Samedi 13
Spectacle de Noël organisé par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Vendredi 19
Goûter de Noël organisé par l'Amicale Laïque
> Salle des fêtes

Mercredi 31
Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le comité des fêtes
> Salle des fêtes



Compte rendu des Conseils Municipaux

- Cyril BLONDEL, philosophie et jeux de société
- Club de danse de l'amical laïque (JM Deleforge)
C'est grâce à ces différentes réunions et concertations qu'a été élaborée l'organisation des activités périscolaires suivante :

Réflexion sur l'organisation des activités périscolaires

Plusieurs scénarios ont été étudiés dans l'articulation des groupes pour organiser des activités périscolaires.

Après réflexion, voici l'orientation du comité de pilotage :

Les élèves des classes « élémentaires »

Il est apparu important de former des groupes en fonction des tranches d'âges afin de pouvoir travailler spécifiquement et s'adapter aux enfants. Les CP / CE1 formeront un premier groupe et les CE2 / CM1 / CM 2, un second groupe.

Les intervenants seront répartis selon ces deux groupes.

Il sera donc proposé au premier groupe :

- CP/CE1 : de la gymnastique, de la poterie et des jeux traditionnels.
- CE2 : de la gymnastique, des jeux de société et de la philosophie
- CM1 : de la Danse
- CM2 : du Théâtre

Ces interventions seront échelonnées dans le temps afin de pouvoir construire des projets sur le long terme et de faire découvrir des nouvelles activités à tous les enfants.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants seront sur la même durée que les activités périscolaires (1h30). Chaque enseignant assurera 24 A.P.C. durant l'année. Les activités périscolaires prendront le relais à la fin de l'année scolaire.

Le comité de pilotage a décidé de privilégier les intervenants pour les élémentaires. Les activités périscolaires seront organisées par les animateurs. Les intervenants occasionnels pourront être associés sur des temps spécifiques.

Les élèves des classes « maternelles »

Il apparaît important de garder pour les maternelles une régularité et que chaque enfant ait son animateur référent tout au long de l'année.

Pour les petites sections, les activités périscolaires seront consacrées à des temps de repos. Pour les moyennes et grandes sections, des activités périscolaires seront proposées ainsi que des Activités Pédagogiques Complémentaires.

Choix de la demi-journée supplémentaire

Afin de pouvoir rédiger le PEDT et de le déposer, le comité de pilotage a opté pour positionner la demi-journée supplémentaire le samedi matin, en prenant en compte les éléments suivants :

- L'arrêt de l'Accueil de Loisirs le mercredi dans le cas où celui-ci ne se met en place que sur la demi-journée du mercredi après midi.
- Mise en place d'une coupure dans la semaine et privilégier la réflexion sur l'organisation entre activités périscolaires et temps d'école (meilleur équilibre dans le rythme biologique).
- Prise en compte du choix des parents lors du questionnaire préliminaire.
- Maintien du tissu associatif qui a mis en place des activités le mercredi
- Meilleure maîtrise des coûts (cantine, CLSH, etc.) à charge des familles

Pour information, les taux d'encadrement pour les activités périscolaires sont :

- Un animateur pour 10 enfants de 3 à 6 ans
- Un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Dans le cadre d'un PEDT, à titre expérimental pour 3 ans, les taux d'encadrement évoluent :

- Un animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans
- Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

La véritable difficulté consistera dans le recrutement des ces animateurs.

Le coût pour la collectivité est estimé entre 20 et 25 k€, soit entre 103 et 125 € par enfant (avant aide de la CAF et d'une éventuelle participation des parents).

Au coût des animations exposées ci-dessus il faut ajouter les coûts que va engager la commune pour mettre à disposition les locaux nécessaires et en assurer le chauffage et l'entretien (nettoyage et réparations éventuelles), mais aussi au surcoût inévitable de la réorganisation du travail du personnel communal qui accompagne le personnel enseignant dans les classes maternelles. Ce surcoût est estimé de 10 à 15 000€.

Monsieur le maire propose de demander une participation aux familles sur la base du tarif « garderie » mise en place par la Communauté de Communes du Pays de Pévèle (CCPP) pour les centres aérés (CLSH) qu'elle organise dans la commune.

La tarification varie selon le quotient familial. Elle est reprise sur le tableau suivant :

Quotients familiaux	Coût pour 1h30
De 0 à 369	0,50€
De 370 à 499	0,78€
De 500 à 600	0,90€
De 601 à 673	1,01€
De 674 à 873	1,11€
De 874 à 1073	1,22€
De 1074 à 1273	1,32€
De 1274 et +	1,45€

Le coût par semaine pour 1 enfant serait de 1€ à 2,90€ selon le quotient familial.

Pour conclure l'exposé, Monsieur le Maire insiste sur le fait que les activités périscolaires qui seront mises en place doivent concerner l'ensemble des enfants, et compte tenu de la mobilisation des différents acteurs (mairie, corps enseignant, parents d'élèves et associations) l'adhésion des parents est fortement souhaitée pour que cela soit une réussite au profit de tous les enfants.

Monsieur le Maire rappelle qu'en parallèle de la définition du PEDT il sera nécessaire de trouver des animateurs dont certains formés (BAFA) dans la proportion définie par la loi, et de mettre à disposition des locaux pour réaliser toutes ces activités.

C'est pour cela qu'une participation modeste des parents est proposée.

Les discussions qui suivent cet exposé montrent que les élus sont sensibles à la qualité des travaux qui ont été réalisés, tant du point de vue de la concertation que des activités proposées, et de l'implication de tous pour que cela soit une réussite, en particulier de la part des associations de Mons-en-Pévèle.

Après discussion les élus décident que ces activités périscolaires liées à la réforme décidée par l'état seront entièrement financées par la commune, sans aucune participation financière des familles, afin de donner la possibilité à tous d'y participer.

Les élus émettent le vœu que les enfants et leurs parents adhèrent à ces activités, et qu'au fil du temps ces activités puissent se diversifier en quantité et en qualité.

Le conseil municipal décide que le financement des activités périscolaires tels que définies par la loi sera prise en charge à 100% par la commune.

> Evolution de la concertation avec RTE sur la ligne 400 000 volts

Monsieur le maire a indiqué à l'assemblée que RTE a convié les élus des communes concernées par le passage de la ligne THT à 400 000 volts jeudi 5 décembre 2013 à Thumeries.

Au cours de cette réunion les maires ayant fait voter une motion par leur conseil municipal ont exprimé les motifs qui ont conduit à ce vote et rappelé à RTE qu'ils attendaient des réponses officielles.

Le représentant de RTE et le médiateur, M^r FERRI, n'ont pas apporté de réponses ou d'éléments nouveaux, mais se sont engagés à répondre aux

interrogations des élus exprimées dans ces motions au plus tard pour le 13/12/2013.

Monsieur le maire indique d'autre part que plusieurs maires des communes concernées par le passage de la ligne THT à 400 000 volts ont décidé de créer un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) afin de défendre collectivement les intérêts de tous les habitants de leurs communes.

Les maires d'Attiches, Tourmignies et Mons en Pévèle ont décidé de rencontrer avant fin décembre 2013 l'ensemble des maires des communes concernées par le tracé de la ligne RTE afin de présenter à Mr le préfet du Nord une déclaration de création d'un SIVU le plus large possible, sachant qu'il appartient de droit à Monsieur le préfet d'accepter ou de refuser la création de ce SIVU.

Monsieur le maire propose de présenter lors du prochain conseil municipal les réponses de RTE et l'évolution des démarches entreprises et de délibérer si nécessaire sur une prise de position officielle de la commune.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

**7 février
et 13 mars 2014**

ETAT CIVIL

DÉCÈS :

Joël CALLENS

décédé le 08/10/2013

Monique FOUTRY épouse RUCHOT

décédée le 12/10/2013

Gisèle RENARD veuve CADART

décédée le 19/10/2013

Thérèse TIERS veuve MERLIO

décédée le 27/11/2013

Serge BEUVRIE

décédé le 30/12/2013

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

NAISSANCES :

Adèle SALINGUE

née le 28/09/2013 (95 r. Pierre Brossolette)

Louise LIU

née le 02/10/2013 (3^{bis} rue de Deux Villes)

Paul DELMULLE

né le 03/10/2013 (24 rue Emile Thibaut)

Emily STEFUT

née le 14/10/2013 (748 rue Saint Jean)

Anna CIELECKI

née le 20/10/2013 (19 ruelle Carnin)

Louis LEHNERT

né le 29/10/2013 (32^o rue de Secmont)

Léna VANDENABEELE

née le 03/11/2013 (10^c rue Emile Thibaut)

Toutes nos félicitations aux parents !



LA BOUCLE des SITES INSCRITS



Grâce à l'opération "Plantons le décor", des perches de saules ont été plantées avec le concours de l'association Intermaide le samedi 25 janvier. Brève disponible dans la partie "Photos des événements" de notre site

La commune est sur le point de boucler le projet de "boucle des sites inscrits". En quoi consiste ce projet et quels seront les aménagements réalisés sur le chemin de carrière Montus ? On vous en dit plus...



Suite à une sollicitation du Conseil Général du Nord, le conseil municipal de Mons-en-Pévèle a émis, le 28 février 2008, un avis favorable concernant l'inscription de la boucle pédestre intitulée « **des basses terres aux hauteurs de Pévèle** » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Par ailleurs, la commune a mené, en 2010, une étude patrimoniale et a réalisé le Plan Local d'Urbanisme (de 2010 à 2013) validé par le Conseil Municipal en date du 7 février 2013. Il est apparu pertinent de réaliser un circuit de découverte du village, relié au circuit départemental, passant par les sites inscrits et le verger conservatoire.

La première phase du circuit à aménager, intitulée « boucle des sites inscrits », est partie intégrante du GR 121 (10 km), inscrit par le Département du Nord dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Cette boucle se situe aussi à proximité de l'ancien tracé ferroviaire, dit du PP, réhabilité par le Département en voie verte de la Pévèle et peut offrir une connexion intéressante.

Cette première opération (linéaire de 365 mètres) a pour objectif de réaliser un aménagement pour la randonnée, tout en préservant et en développant le caractère paysager et environnemental du site par des pratiques de gestion adaptées.

Cette boucle des sites inscrits sera un axe central à Mons-en-Pévèle et permettra d'emprunter le GR 121 et de relier le site inscrit du Pas Roland et le verger conservatoire localisés dans le centre bourg du village.

L'opération consiste à aménager le chemin de la carrière Montus, sur 365 mètres, depuis la rue Emile Thibaut jusqu'à l'intersection (niveau escalier).



Les aménagements consisteront à :

- réaliser un chemin pour la circulation non motorisée
- sécuriser le chemin par l'installation d'une barrière, de bornes
- valoriser le chemin en y plantant des arbres (de perches, de saules et d'une haie champêtre)
- planter des végétaux régionaux comme des saules tiges et des haies champêtres constituées de charmes, d'érables, de troènes, de fusains, de cornouillers sanguins, d'églantiers, de pruneliers et d'ornes
- grâce à ces plantations, concourir à créer un couloir biologique utile à la biodiversité
- installer un banc pour profiter d'un cône de vue, près de l'escalier.

La boucle des sites inscrits de Mons-en-Pévèle sera exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

Les prochaines acquisitions réalisées par la commune permettront de finaliser l'aménagement de cette boucle.

Texte : Bernard DORESSE
Photos : Bernard DORESSE et Cyrille LEMAIRE



Le théâtre du Pévèle

Cette année, c'est en octobre que nous avons présenté notre nouveau spectacle aux habitués.

Les enfants avaient préparé deux pièces : **La statue de général Patatrac** et **La mauvaise note**. Quant aux adultes, ils ont interprété une pièce en patois : **Petits potins sur le banc**.

Puis ce fut au tour de la pièce : **On a volé Jésus** où les situations cocasses ont ravi le public.

Le 6 décembre nous avons donné une représentation supplémentaire en faveur du Téléthon.

Maintenant, nous préparons activement la saison 2014. Les six enfants en sont déjà au stade des répétitions avec une nouvelle pièce : **Lulu petit beurre**.

Pour les adultes, c'est la période difficile de lecture pour trouver une pièce qui correspond au nombre d'acteurs de la troupe et qui sera appréciée du public.

Rendez-vous est pris en octobre 2014.

**Le Président
J.M. DELEFORGE**



Les membres de la SHPP écoutent avec intérêt Cyrille LEMAIRE. Photo Pierre DELECOUR

SHPP

Balade-découverte du village de Mons-en-Pévèle par la SHPP le dimanche 6 octobre 2013

Tous les ans en octobre, les membres de la Société Historique du Pays de Pévèle (SHPP) partent à la découverte d'un village de Pévèle.

Ce dimanche-là, ils étaient 23 à parcourir les rues et les voyettes de Mons-en-Pévèle, sous un doux soleil d'automne.

Tout était calme, les équipes de la série télévisée *Plus belle la vie* faisant relâche le dimanche...

Le matin, Cyrille LEMAIRE, membre de la Société et adjoint chargé de la communication pour la mairie du village, les a guidés à travers le village. Il leur a parlé du grès de pève qui a façonné le « mont », de l'amitié avec la ville de Bruges, des légendes attachées au Pas Roland. En chemin, ils ont découvert le verger de variétés locales qui, bientôt, sera inauguré et verra arriver de belles vaches rouges flamandes ; l'atelier d'un céramiste, François Tabary ; l'ancienne gare qui héberge maintenant l'association Les Amis du PP, etc.

Cyrille LEMAIRE, bien sûr, leur a aussi parlé de la Salle des Batailles qui doit bientôt

ouvrir dans la médiathèque du village et pour laquelle il a dépensé une énergie sans cesse renouvelée.

Après un déjeuner typique à l'estaminet Chez Flavien, où Jamila PILET leur avait réservé une grande table, ils sont repartis, tout ragaillardis.

Alain Plateaux, auteur d'un livre sur les églises de Pévèle et président d'honneur de la Société, leur a alors présenté l'église, dont l'étonnante abside en grosses pierres date de l'époque romane. A l'époque gallo-romaine la terrasse où se trouvent l'église et la cense abbatiale hébergeait déjà une villa, grande exploitation agricole.

Au bout de la rue du Moulin, Emile WAAST les attendait pour une présentation de son métier et une visite de son entreprise. Toujours passionné, toujours passionnant et heureux de recevoir la « société savante » dont il est membre depuis longtemps. Il leur avait préparé de la documentation et une reproduction du moulin, racheté en 1896 par son ancêtre Henri WAAST et désormais disparu.

Un beau moment de convivialité !

**Françoise VERRIER,
présidente de la SHPP**

www.paysdepevele.com

Dernier n° de la revue Pays de Pévèle : n° 74, Spécial Orchies (décembre 2013).



CONCERT

Samedi 5 Octobre 2013
à 20h00
Eglise de Mons-en-Pévèle



Avec la MAÎTRISE des PETITS CHANTEURS
de LAMBRES-LEZ-DOUAI
et la CHORALE ART et CULTURE de THUMERIES

Entrée : 5€
(Gratuit pour les enfants
de moins de 12 ans)



CHORALE ART et CULTURE
de THUMERIES

Syndicat d'initiative

Ceux qui étaient présents au concert proposé par le Syndicat d'Initiative, le samedi 5 octobre en l'église de Mons en Pévèle, ont pu apprécier les deux formations qui s'y exécutaient.

Les petits chanteurs de Lambres-lez-Douai avec leur chef Jérôme Cupelli et la chorale Art et Culture de Thumeries avec son chef de chœur Catherine Dujardin.

Les deux groupes, chacun dans son genre, étaient de très grande qualité. Ce fut une soirée de joie, d'émotions, de frissons.

Le public a su manifester son appréciation par des applaudissements chaleureux qui n'en finissaient pas et qui ont fait chaud au cœur de chacun.

Bien sûr, les enfants nous ont touchés. Mais outre leur qualité vocale, quelle belle jeunesse ! Il eut fallu être à l'église ce samedi soir pour la voir. Mais, cette belle jeunesse, elle existe aussi un peu partout même si on ne la voit pas, dans d'autres endroits, avec des engagements différents. D'ailleurs, c'est bien grâce à un jeune de Mons-en-Pévèle si nous avons eu les petits chanteurs, avec nous, ce samedi 5 octobre. Merci à Philippe.

Rose-Andrée
pour le Syndicat d'Initiative



Les musiciens de l'Harmonie répondent à de nombreuses sollicitations...

Harmonie

Samedi 12 octobre : sortie à la Bassée. Messe du 38^{ème} anniversaire de l'inauguration du mémorial d'Afrique du Nord. 150 musiciens durant l'office ont joué des marches militaires en souvenir des soldats morts durant la guerre d'Afrique du Nord, dans une église comble. Ensuite, défilé en musique jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Samedi 19 octobre : assemblée générale de la délégation IV à la cense. 10 harmonies étaient présentes.

Dimanche 27 octobre : concert et repas bavarois à la salle des fêtes animés par le MEP Harmonia dirigé par les chefs Jean-Claude Boussemart et Emilien Leclercq devant 180 invités. Ambiance extraordinaire, les danseurs s'en sont donnés à cœur joie. Le service de table était assuré par les membres de l'APE.

Lundi 11 novembre : prise d'armes au monument aux morts à 10h30. Discours de Monsieur le maire, entouré du conseil municipal, des anciens combattants AFN et des écoliers encadrés par leurs instituteurs. Trois élèves ont lu des lettres poignantes de Poilus relatant leurs conditions de combattants dans les derniers jours de cette horrible guerre 1914 - 1918. Après l'hymne national, défilé en musique jusqu'à la salle des fêtes où nous attendait un bol de soupe apprécié de tous par ce temps froid.

Samedi 23 novembre : concert du centenaire de la guerre 1914 - 1918 au Grand Carré de l'Hôtel de Ville de Lille donné par les harmonies de l'UNC (100 musiciens) dont nous faisons partie. Madame Martine Aubry, maire de Lille, clôturait cette manifestation solennelle par un discours.

Dimanche 24 novembre : marché de Noël de Mons-en-Pévèle et d'Avelin.

Dimanche 1^{er} décembre : messe de Sainte Cécile en l'église Saint Jean-Baptiste de Mons-en-Pévèle. Exécution solennelle de morceaux choisis pour cette occasion. Des chants de Noël clôturaient cette cérémonie par des applaudissements nourris des nombreux fidèles.

Remise de médailles à 10 musiciens pour ancienneté de présence.

A partir de 13h, repas dansant à la salle des fêtes pour les 180 invités. Animation remarquable d'un DJ dynamique qui mit le feu en proposant une grande variété de morceaux appréciés de nombreux danseurs, parfois déchaînés. Repas gastronomique de notre traiteur habituel.

Toute l'Harmonie vous souhaite une bonne et heureuse année !

Philippe ROGER
secrétaire de l'harmonie

Pévèle' Club

Le club des aînés de Mons en Pévèle (le Pévèle'Club) a fêté Noël le jeudi 12 décembre. Bonne ambiance autour d'un excellent repas. Les invités ont chanté en chœur quelques refrains connus de tous. Puis ce fut la remise des cadeaux près du très beau sapin.

Si vous voulez nous rejoindre, que vous ayez 40 ans, 50 ans, 60 ans et plus, vous pouvez venir vous inscrire à partir du jeudi 16 janvier.

Le montant de la cotisation est de 14€ pour l'année. Les réunions de notre club ont lieu tous les jeudis de 14 H à 17 H, salle des fêtes de Mons en Pévèle. Vous y trouverez convivialité et bonne humeur. **Nous vous attendons.**

Pour tous renseignements :
Martine POUILLARD, Tél. : 03 20 59 26 95
ou martine48.pouillard@orange.fr



Toutes les informations et contacts
des associations de la commune
sont disponibles sur notre site :
www.mairie-monsenpevele.fr



Amicale

Après la période estivale, l'Amicale a repris ses activités avec la rentrée de septembre.

Le Club de danse a enregistré une soixantaine d'inscriptions pour l'année 2013-2014.

Les répétitions ont repris début octobre et le samedi 13 décembre, c'était le **spectacle de Noël du club de danse**.

Un programme était présenté aux parents et amis venus en grand nombre pour cette occasion. Les soixante danseurs et danseuses ont déroulé des tableaux variés dans des costumes chatoyants. Après le spectacle, les convives ont pris un repas simple mais très apprécié.

Puis, le Père Noël est arrivé et a distribué de magnifiques cadeaux à tous les acteurs du spectacle.

Le vendredi 20, tous les enfants de l'école étaient conviés au **Goûter de Noël** par les membres de l'Amicale. Après l'installation des deux cents enfants, le goûter a été servi. Ensuite, les maternelles ont entonné des chants de Noël. Les primaires n'ont pas été en reste avec des chants en anglais. Puis retour en France avec l'incontournable : " Petit Papa Noël ".

Le dit Père Noël est arrivé pour distribuer les friandises (la coquille de la Mairie et l'orange et le chocolat de l'Amicale).

Le Président
Jean-Marie DELEFORGE



Légende pour les 2 visuels du haut à venir



Le Père Noël, accompagné de ses Mères Noël, a encore une fois gâté les danseurs et danseuses

Mons 2004

Les membres de l'association **Mons-en-Pévèle 2004** présentent leurs meilleurs vœux aux Pévéloises et aux Pévélois à l'occasion de cette année nouvelle. **D'abord, la santé sans laquelle on ne peut rien, beaucoup de joie en famille, la paix, la fraternité dans les foyers. Force et courage à chacun afin d'assurer le quotidien.**

La soirée carnaval aura lieu le samedi 15 février et sera animée cette année par Véro solo. Une animatrice dynamique que nous avons eu l'occasion d'estimer et qui nous fera apprécier ses talents féminins.

Le tremplin reprend le premier samedi de mars. En remplacement de la soirée rock, une soirée espagnole est prévue le samedi 10 mai.

Concernant le Téléthon, les enveloppes surprises vendues ont permis de faire grimper de façon substantielle le montant de l'argent remis. Un grand merci à tous. A ceux qui ont donné des lots et à ceux qui ont acheté des enveloppes. Crêpes et croques ont également eu un beau succès.

Encore bonne année à tous.

La Présidente
Rose-Andrée



Organisé par Mons-en-Pévèle 2004, le marché de Noël a attiré de nombreux visiteurs, cette année encore



Bonne et heureuse année à tous !

Toute l'équipe des enseignantes, le bureau de l'APE et les membres de l'APE se joignent à nous pour vous souhaiter une belle année 2014 !

Un automne coloré...



Ce premier trimestre a été conforme à ses promesses ; rythmé et intense ! C'est l'atelier récréatif L'Automne des Artistes qui a ouvert le bal. Si nous nous réjouissons de voir, chaque année, de plus en plus d'enfants participer à ce concours, nous constatons également que la qualité des créations des enfants n'a d'égal que leur originalité ! Alors, un grand merci à tous les enfants pour leur esprit créatif et aux parents pour leur implication.



Cette année ce sont les élèves des classes de CP et CE1 qui ont accueilli les élèves de Bruges. Dans la grande tradition de ce jumelage la journée a été marquée par la convivialité et une grande fraternité entre les enfants. La matinée a permis aux enfants aux travers de divers jeux et activités de faire connaissance. Après un bon repas tous les enfants ont pu profiter d'une visite au musée du Louvre-Lens. Merci à tous nos amis Brugeois et à tous les parents qui ont apporté leur concours à la réussite et à la bonne humeur de cette journée.

Un mois de décembre entre nouveauté et tradition...

Comme chaque année, Saint Nicolas et ses deux ânes sont venus rendre visite aux enfants de l'école, le 6 décembre, pour distribuer friandises et clémentines. La veillée a été ponctuée par la présence de nombreux lampions et la Cense suffisait à peine à contenir toutes les familles venues écouter le conte et partager vin chaud et pain d'épice.

Si Saint Nicolas était ravi de voir autant d'enfants et de parents, nous n'avons pas boudé notre propre plaisir de voir un public aussi nombreux. Votre présence est, en effet, la plus belle des récompenses pour tous les efforts fournis par les bénévoles. Nous profitons encore une fois de cette occasion pour remercier tous les bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps, de leur énergie, de leur motivation et de leur bonne humeur pour permettre à toutes ces manifestations d'exister et donner un peu de magie à tous les enfants de notre école.



L'école, les parents et l'APE se sont également engagés pour la première fois aux côtés de la municipalité afin de manifester leur engagement pour le Téléthon. Un maillot de l'équipe de foot du LOSC dédicacé a été mis en jeu et une partie des bénéfices de la Saint Nicolas ont été reversés au profit du Téléthon.

Merci à toute l'équipe de foot lilloise pour sa collaboration avec l'APE et sa générosité au profit de cette œuvre. A titre personnel nous remercions Audrey, Jean-Robert et François qui ont dans l'ombre contribué à la réussite de cette action.



Enfin ce mois de décembre a été également rythmé par deux jours de marché de Noël organisés par mesdames Bergeon-Dalle et Piangerelli afin de financer la classe découverte des CE2, CM1 et CM2 pour l'Angleterre. Ce marché de Noël qui était une

grande première pour notre école a été une vraie réussite. L'ambiance de Noël était au rendez-vous, les enfants étaient enchantés de vendre leurs créations et les parents sont venus nombreux nous rendre visite. Encore une fois, cette manifestation tient sa réussite en grande partie au concours précieux et indispensable des parents. Un grand merci à vous tous !

Une belle année 2014 pour nos enfants...

Cette année 2014 sera marquée de la même tonalité que les précédentes ; l'envie d'accompagner et de faire grandir les enfants de notre école dans une atmosphère de confiance et de bonheur. Dès le 8 février l'APE donne rendez-vous à tous les parents et les habitants de Mons-en-Pévèle pour un repas et une soirée dansante dont les profits serviront au financement de la classe découverte. Toujours au mois de février et au profit de la classe découverte Le Team VTT Ekoi Pays de Pévèle nous fera le plaisir d'organiser une randonnée Vélo.

Un grand merci à tout le club pour cette mobilisation au profit de nos enfants. Enfin, le 15 mars nous donnons rendez-vous à tous les petits et grands pour notre traditionnel carnaval. Le voyage à Londres se déroulera du 6 au 10 avril pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. Au programme : visite de Londres, de musées, de châteaux, ... Une semaine riche en découvertes pour les élèves de cycle 3, impatients de vivre cette nouvelle expérience !

D'autres événements viendront encore ponctuer cette année scolaire comme la matinée sur le développement durable le 5 avril ou encore la chasse au trésor du 18 mai sans oublier la fête de l'école le 14 juin, nous ne manquerons pas, dans le prochain numéro du Mons en nouvelles, de vous faire part de tous ces rendez-vous.

Encore bonne année à tous !

Pour l'équipe enseignante,
Rachel DELANNOY
Pour l'APE, Sandra GÉRARD

A PROPOS DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le coût de cette réforme est estimé, à ce jour, à **150 € par enfant : soit un budget de 30 000 € par an ! Un coût qui sera pris en charge en totalité par la collectivité** et qui nécessitera l'embauche de 3 éducateurs supplémentaires.

Lire page 7, l'intervention du Maire lors de la cérémonie des vœux.

Découvrez le compte-rendu des comités de pilotage dans la partie "Ecole" du site de la Mairie.



L'investissement remarquable des bénévoles a permis à tous les convives de passer une bonne soirée

Comité des fêtes

"A nouveau, le nouvel an a affiché complet avec plus de 200 personnes de Mons-en-Pévèle et des alentours. Une fois n'est pas coutume, un grand merci aux membres du Comité des Fêtes qui ont participé à son organisation."

Damien THIBAUT
Président du Comité des Fêtes

Nature et Vie

Calendrier 2014 des sorties ornithologiques au site des Bassins et Bois des Cinq Tailles de La NEUVILLE à THUMERIES.

Rendez-vous à 9 heures (sauf le 25 mai) sur le parking du site en sortie de Thumeries route de Mons-en-Pévèle. Tenue sombre et discrétion de rigueur.

Dimanche 19 Janvier 2014

Observation des oiseaux hivernants sur les bassins : Canards, Fuligules, Sarcelles, Tadornes... La nourriture des oiseaux se fait rare : les Grives, les Merles se régalaient des dernières baies rouges. Quant aux Tarins, leur préférence va aux fruits de l'aune.

Dimanche 09 Février 2014

Déjà du mouvement chez les rapaces : les Buses Variables et les Milans Royaux remontent vers le nord en grand nombre. Les Canards Pilet reviennent d'Afrique ainsi que d'importants groupes de Limicoles qui viennent faire halte dans nos régions ! Les premiers Grèbes à Cou Noir arrivent par petits groupes sur les bassins (unique dans la région).

Dimanche 23 Mars 2014

C'est le mois du printemps, les nids se construisent avec les premières pontes. Partout les oiseaux recommencent à chanter. Observation des oiseaux d'eau en plumage nuptial : le canard Souchet multicolore, le Tadornes de Belon.

Dimanche 13 Avril 2014

Retour des oiseaux migrateurs : le Pouillot Fitis, la Fauvette à tête noire, le Rossignol Philomène. Écoute et reconnaissance de leur chant. Symphonie en surprise majeure.

Dimanche 11 Mai 2014

Le muguet fleurit et ses petites clochettes blanches embaument les sous bois. La migration continue : Grèbe à cou noir, Sarcelles d'été. Passage toujours possible de Guifettes, d'Avocettes, d'Échasses. Les beaux jours sont là! Venez savourer le ballet aérien du "Petit Prince des Cieux" : le Martinet noir parfois présent par centaines.

Dimanche 25 Mai 2014

Brumes matinales et lever de soleil : spectacle émotionnel gratuit ! La Nature en fête ! Exceptionnellement rendez vous à 6 heures sur le parking.

Dimanche 15 Juin 2014

Ce sont les jours les plus longs de l'année, les petits sont nés : il faut les nourrir et les éduquer. La nidification du Grèbe à cou noir devrait être à son maximum. L'été se prépare pour nos amies les Libellules : venez admirer le ballet de ces jolies demoiselles.

Dimanche 13 Juillet 2014

Comptage des familles de Colverts, Milouins, Morillons, Tadornes, Chipeaux pour les canards; de Cous noirs, Castagneux pour les Grèbes et de Petits Gravelots, Chevaliers pour les Limicoles.

Dimanche 17 Août 2014

Les Mouettes ont quitté le site, les bassins retrouvent leur calme et les Hérons l'autorisation d'atterrir. C'est déjà les premiers mouvements de la migration d'automne.

Dimanche 14 Septembre 2014

Les jours raccourcissent, la bande de Vanneaux de la Plaine de la Pévèle trouve aux bassins calme et nourriture. C'est aussi l'époque du passage migratoire du Busard des roseaux, du Balbuzard Pêcheur



Cette année, la collecte a été plus fructueuse que l'année dernière. Nous avons récolté 33 kg de conserves, 17 kg de pâtes et riz, des biscuits, des pots pour bébé, etc... Plusieurs jouets en bon état ont été, aussi, proposés. Un grand merci à tous les donateurs

Le Président
Jean-Marie DELEFORGE

JOGGING !

Si vous souhaitez ne plus courir SEUL(E), rendez-vous le dimanche matin à 9h30 sur la place de Mons-en-Pévèle.

Michel DELABRE

et du Faucon Hobereau. Les Hirondelles se rassemblent dans les roselières en préparation de leur migration.

Dimanche 05 Octobre 2014

La nature se transforme profondément, le geai des Chênes enterre des glands dans le sol en prévision de l'hiver. Hérons et Canards occupent le site, le minuscule Phragmite des Joncs se gave avant son départ pour le Sahara, les Rouges Gorges venus du froid cherchent chez nous l'hivernage.

Dimanche 26 Octobre 2014

Si quelques migrateurs s'observent encore, la plupart des Anatidés arrivent sur leur site d'hivernage, les Pigeons Ramiers déferlent par milliers direction le sud, où ils deviennent Palombes et devront tenter d'éviter les coups de fusils et la rencontre avec les chasseurs.

Dimanche 16 Novembre 2014

Jours courts, pluie, neige et froid. Canards hivernants : Milouins Siffleurs, Sarcelles d'hiver, mais aussi et toujours les Passereaux de la forêt toute proche.

Dimanche 14 Décembre 2014

Les oiseaux hivernants sont installés. La plupart des mouvements dépendent maintenant du froid qui arrive du nord de l'Europe. Celui-ci oblige de nombreux oiseaux fuyant le gel et la neige, comme les Garots, les Harles et les canards siffleurs, à venir sur nos étangs. Les Passereaux comme les Tarins des Aulnes, Chardonnerets, Pinsons du Nord et Sizerins Flammés se réfugient chez nous.

Renseignements : <http://nature.vie.free.fr>

Le Team VTT

Le 16 mars prochain, le team VTT Pays de Pévèle lance la première édition de la Transpévèloise Classic'.

Cette nouvelle manifestation visera, encore une fois, à animer le village durant une journée autour du cyclisme pour tous. La Transpévèloise Classic' regroupe 7 randonnées : 3 randonnées "route" (60 / 80 et 110 kms), 3 randonnées "VTT" (20 / 40 et 60 kms) et 1 randonnée "familles" (environ 10 à 15 kms faciles).

Cette organisation est mise en place avec nos deux principaux partenaires : Ekoï et Kenny, étroitement associés à cette journée à travers le don de lots, l'aide au départ et les ravitaillements.

Notre objectif à tous est de faire découvrir notre village mais aussi une grande partie de la Pévèle et quelques points touristiques

incontournables. À cet égard une étroite collaboration avec l'Office de Tourisme du Pévèle Carembault sera mise en place. Rappelons que le nom complet de notre association est "Team VTT Pays de Pévèle, Sport, Nature et Patrimoine" et que lors de cette journée, ce nom prendra toute sa signification. Le QG de la manifestation sera situé à la salle des fêtes à partir de 7h, heure d'ouverture des inscriptions.

Nous attendons aussi tous les Pévélois pour une balade en famille (un circuit leur sera réservé). Il n'est pas exclu qu'un circuit "marche" soit aussi mis en place pour faire découvrir le village et les alentours aux accompagnants.

Suivez l'actualité de cette journée sur la page facebook de la Transpévèloise Classic' ou contactez nous pour tout renseignements : jfg@teamvttpaysdepevele.fr

Jean-François GEOFFROY

MONS-EN-PÉVÈLE 16 mars 2014
à partir de 7h
Salle des fêtes, rue du Moulin

TRANSPÉVÈLOISE
EKOÏ CLASSIC'
Avec la participation du Sponsors Ekoï de Bomm
État de vente de matériel +15% sur place

Randonnée route
3 circuits
60 / 80 / 110 kms

Droit d'inscription : 3 €
Contient café, routes, assistance médicale au départ, lavage vélo, produits, eau, boissons, et nombreux lots...

TRANSPÉVÈLOISE
KENNY CLASSIC'

Randonnée VTT
3 circuits
25 / 40 / 60 kms
+ circuit familial (10 à 15 kms)

Droit d'inscription : 3 €
Contient café, routes, assistance médicale au départ, lavage vélo, produits, eau, boissons, et nombreux lots...

Les Amis du PP

L'association "Les Amis du PP" présente ses meilleurs vœux à tous ses adhérents.

Nous avons eu la chance de rencontrer, en cette fin d'année, un jeune Pévélois : Quentin Blondeau, passionné d'objets volants. Avec lui et son "Drone", nous avons réalisé des prises de vues aériennes depuis la gare de Mons en Pévèle.

L'espace gare étant bien excentré par rapport au centre village, se prête parfaitement à ce type d'essais et nous avons pu ainsi faire de superbes vues de la gare, de la voie PP et

de la voie du Reste sous les yeux ébahis des promeneurs du dimanche.

Comme le rappelle Gérard Hugot, historien de la Bataille de Mons-en-Pévèle, la voie du Reste portait ce nom car c'est par là que le "Reste" des troupes flamandes se retira pour rejoindre Lille après leur défaite contre les Français en 1304. La plaine de Secmont qui l'entoure était jonchée de plus de 10 000 morts après une bataille qui a duré 1 jour. Nous avons pris rendez-vous avec Quentin pour d'autres vues aussi riches à d'autres endroits.

Le Président
Guy Desbiens



Au club de gym

Le Téléthon, ce fut une première à Mons-en-Pévèle, le dimanche 8 décembre : deux cours furent organisés.

Les animatrices s'étaient déplacées bénévolement pour la circonstance. Ce fut un franc succès. Ces cours ont permis à toutes les personnes qui le souhaitaient de découvrir nos cours de gymnastique et d'aéro-latino. Plus de 60 sportifs / sportives ont participé.

Un grand merci à Sylvie, Hélène et aussi à Marion (qui remplace maintenant Hélène en arrêt maternité).

Les membres du Bureau et moi-même vous souhaitons : Joie, Santé et Bonheur pour cette année nouvelle. Sportez-vous bien en 2014, essayez la gym ! Notre club étant maintenant labellisé « Sport et femmes », profitez-en pour nous rejoindre à la salle des fêtes : le mardi matin à 9 h et/ou le mercredi soir à 19h 30.

Renseignements : 03 20 59 24 11

Jacqueline
Présidente du club



Le club a reçu le 30 Septembre 2013 la labellisation « Sport et femmes » :

Remise officielle de la labellisation

Le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) Nord avait pris contact avec le club en fin de saison dernière pour présenter l'opération « Parité Sport ».

En quoi consiste cette opération « Parité sport » ?

L'idée est venue grâce à l'association Sport & Femmes créée en 2001 pour soutenir la pratique sportive féminine en Nord-Pas de Calais mais cette association s'est essouffée en 2010. Le CDOS a donc souhaité relancer ce dispositif. Le but est d'inciter les femmes à faire du sport pour leur loisir, leur entretien physique, leur santé ou leur bien-être.

Le club de Mons-en-Pévèle a donc fait la démarche fin mai et la commission Sport et Femmes du CDOS a délibéré début juillet. Le club a obtenu cette labellisation « Sport et femmes » ainsi que 9 autres clubs de la région. Seulement 2 clubs de gym du Nord ont obtenu cette distinction.

Ce Label qui a une validité de 2 ans permet donc la première année à toutes nouvelles adhérentes de bénéficier de 2 coupons parité sport soit une aide de 40€ sur la cotisation annuelle.

De plus, les démarches viennent d'être faites, le club accepte les chèques vacances et les coupons sport .

Le club propose 2 cours d'essais gratuits, alors n'hésitez plus, rejoignez-nous...



Souvenir de Noël...

50 enfants accompagnés de leurs parents ont assisté au spectacle de Noël proposé par la médiathèque le mercredi 18 décembre à la Gense. **La compagnie de marionnettes : Le Théâtre du Rebond a enchanté petits et grands avec "Séraphin cherche le père-noël"**. Ensuite, tout le monde a pu apprécier un bon goûter avant de rentrer chez soi.

Salle des fêtes de Mons-en-Pévèle, le vendredi 14 mars, à 20h30

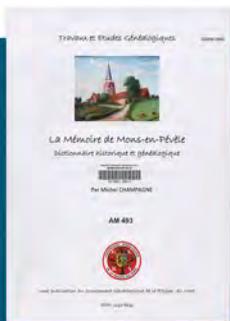
Ciné Soupe

Programme itinérant de films courts en Nord - Pas de Calais et en Belgique

OCTOBRE 2013
JUIN 2014



Quelques nouveautés... Et bien d'autres à la médiathèque !



Médiathèque de Mons en Pévèle

Grand Place
Tél. : 03 20 59 06 67 - Fax : 03 20 59 06 65

mediatheque@mairie-monsenpevele.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h-13h30-17h30

Vendredi : 16h-19h - Samedi : 14h-17h

Retrouvez toute l'actualité de la médiathèque sur le site de la mairie (partie médiathèque) mais aussi sur notre blog :

mediathequemonsenpevele.wordpress.com

Livres, CD, DVD, CDRom, Revues

Consultation sur place libre et gratuite.

Hotspot Wifi gratuit

Vous pouvez toujours venir surfer en wifi à la médiathèque. Pour cela, il suffit de venir avec votre portable et demander le code d'accès. Ce service est gratuit pour tous les inscrits.



Et depuis votre Smartphone : Flashcode web

Ouverture
le 1er février
2014

A NE PAS MANQUER!

D'une bataille à l'autre

Bouvines 1214 - Mons-en-Pévèle 1304

Salle des batailles
de Mons - en - Pévèle

*exposition
interactive*

Ouverture :
mercredi, samedi : de 10h00 à 12h00,
vendredi, samedi : de 14h00 à 17h00,
dimanche et jours fériés : de 14h30 à 16h30.
Groupes (sur réservation).

Grand Place
Médiathèque
59246 Mons - en - Pévèle

Renseignements :
tél : + 33 (0)3 20 05 22 95
salledesbatailles@mairie-monsenpevele.fr
www.mairie-monsenpevele.fr



Bouvines (Mons-en-Pévèle)

Nord
le département



Le Pays
Pévélois



Pays de Pévèle
Communauté de Communes



Com
Mons

GRATUIT pour les habitants de Mons-en-Pévèle,
cet Hiver, sur présentation d'un justificatif de domicile

Affichez les couleurs de votre village !



MONS-en-PÉVÈLE

SYNDICAT D'INITIATIVE

MONS-EN-PÉVÈLE



MAIRIE : 16 rue du Moulin - 59246 MONS-en-PÉVÈLE - +33 (0)3 20 59 21 10 - www.mairie-monsenpevele.fr



Dépendance de l'abbaye Saint-Vaast d'Arras depuis le VIII^{ème} siècle, la Conde abbatielle se situe à l'emplacement d'une ancienne villa rurale gallo-romaine. La commune a racheté et restauré les bâtiments d'écarts qui ont été transformés en une salle d'exposition.



Dans le cadre du 700^{ème} anniversaire de la bataille de 1304, la ville de la Pele a été érigée à l'initiative de l'association Mons 2004. Elle représente un bouclier appuyé sur une épée fichée en terre, soutenant qu'il était d'un moment, ou était le pays. Une fleur de lys et un lion sont mis au pied du bouclier.



Offerte par les Brugesiens en 1392, la statue de Notre-Dame de la Poterie est la réplique de celle qui se trouve dans une chapelle à Bruges. Au cours de la bataille de 1304, les Brugesiens firent promesse de lui offrir chaque année, en procession, un clerge de 30 livres, si ils remportaient chez eux saufs et saufs. Depuis, à Bruges, cette promesse est tenue.



SEPT SIÈCLES APRÈS LA BATAILLE DE 1304, PÉVÈLES ET BRUGES UNISSENT LEURS EFFORTS POUR CONSTITUER UNE PAIX DURABLE. CHAQUE ANNÉE, EN SEPTEMBRE, LES BRUGESIOS TOUS LA PHOTO, LES MONSÉES DE LA POTERIE SONT ACCUEILLIS PAR LA MUNICIPALITÉ.



Le Pae Roland offre un remarquable panorama sur l'ensemble de la plaine verdoyante environnante. Sa forme circulaire est très régulière pour être parfaite. Il s'agit en fait d'une ancienne carrière de grès de Pire exploitée dès l'antiquité. En ce lieu se racontent les légendes et l'histoire...



Offrant aux promeneurs de remarquables paysages, le village est réputé de nombreuses visites de randonnées pédestres, vélo, etc. Découvrez les richesses de son patrimoine (et d'autres) dans la partie d'initiative (et d'autres) dans la partie touristique du site de la Mairie <http://www.mairie-monsenpevele.fr/>



LE SECTEUR PAVÉ DE MONS-EN-PÉVÈLE EST L'UN DES PLUS DIFFICILES DE LA COURSE CYCLISTE PAVÉ-BOULEVARD. À UNE CONCOMITANCE DE SÉLECTIVITÉ DE L'AVANCE, IL A ÉTÉ EMPLOYÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1974. CLAUDE S'ÉTOILE, IL EST LONG DE 3000 MÈTRES.



Réhabilité par le département du Nord, une partie de l'ancien voie ferrée du P de Mons transformée en sentier de randonnée, le circuit aux véhicules motorisés, la Voie verte est un lieu privilégié de sécrésion cyclistes, marcheurs et cavaliers.



À TRAVERS CHAMP, À DES ÉCARTS À LA BOND, EN APPROXIMÉ L'ÉLITE SAINT-JEAN-BARTHELEMY, POINT CULMINANT DU MONT PÉVÈLE, ELLE EST BÂTIE DANS LE STYLE MÉD-ROTHOM. DU SOMMET DU CLOCHER, ON APPRÉHEND LES VILLES DE DOULI, BÈLE ET LENS !



Le 18 août 1304, les Flamands et l'armée royale de Philippe le Bel s'affrontèrent à Mons-en-Pévèle. Depuis 2004, anniversaire de cette bataille, une fête médiévale mettra une fois de plus en plus importante, chaque 1^{er} dimanche de juin.

Ce produit ne peut être vendu que par le syndicat d'initiative de Mons-en-Pévèle - Reproduction interdite - Photos : Cyrille LEMARIE - Conception : YEEPI - 2012

Le set de table édité par le Syndicat d'Initiative de Mons-en-Pévèle mettant en scène les événements et les lieux incontournables de notre commune est en vente !

Pour tout renseignement contactez : acourselle@mairie-monsenpevele.fr
 Disponible à l'Office de Tourisme Pévèle Carembault